

S.A.G.E.

SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU

Orne amont

Agir ensemble pour l'eau



INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE
DU BASSIN DE L'ORNE

La gestion concertée de l'eau



Edito de
Paul Chandelier
Président de l'Institution
Interdépartementale
du Bassin de l'Orne

Trois S.A.G.E. pour une gestion concertée et cohérente de l'eau

Le bassin de l'Orne est découpé en trois territoires de S.A.G.E. chacun doté d'une C.L.E. chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une gestion concertée et cohérente de l'eau et des milieux aquatiques.

Le travail de ces trois C.L.E. nous permet depuis 2002 d'être au plus près des enjeux et des acteurs locaux, visant une stratégie ambitieuse de territoire et une animation de proximité. Aujourd'hui, à la veille de la mise en œuvre des S.A.G.E. Orne moyenne et Orne aval-Seulles, je vous invite à lire cette brochure afin de prendre connaissance des enjeux du territoire Orne amont, espérant qu'elle éveillera votre curiosité et vous amènera à participer à la concertation sur ce projet.



Edito de
Pierre Pavis
Président de
la Commission Locale de l'Eau
du S.A.G.E. Orne amont

Vers une stratégie de gestion globale de l'eau

L'année 2011 aura permis à la C.L.E. du S.A.G.E. Orne amont de valider son diagnostic. Point étape important dans l'élaboration d'un S.A.G.E., il nous a semblé important de vous informer des problématiques de ce territoire et de ses enjeux liés à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques qui le caractérisent.

Désormais, nous allons travailler à la définition d'une stratégie de gestion globale de l'eau. Elle sera largement discutée afin d'être partagée par chacun, tout en répondant aux objectifs réglementaires de bon état physique, chimique et biologique des masses d'eau.

Comme nous le faisons aujourd'hui, nous ne manquerons pas de vous informer sur les prochaines étapes d'élaboration de ce S.A.G.E..

Agir ensemble pour l'eau

SOMMAIRE

- 4/5** **Le S.A.G.E. :**
mieux gérer ensemble la ressource en eau
Une commission locale de l'eau pour décider
Le territoire du S.A.G.E. Orne amont
- 6/7** **Orne amont :**
un territoire rural riche mais fragile
Un territoire essentiellement rural
Des espèces et des milieux naturels remarquables
Un barrage hydroélectrique important
Eau potable : une ressource importante mais fragile
- 8/9** **Les problématiques**
multiples à prendre en considération
Des petites inondations plus fréquentes
et des étiages plus sévères
Une hydromorphologie pénalisante
L'impact de l'aménagement urbain
L'impact méconnu de l'industrie et de l'artisanat
L'influence agricole
Des espèces invasives à contenir
- 10/14** **5 enjeux principaux**
pour une meilleure gestion de la ressource eau
INTERVIEW : Quels liens entre le S.A.G.E. et Natura 2000 ?
ENJEU A : Qualité de l'eau potable
ENJEU B : Qualité des eaux souterraines
ENJEU C : Qualité du milieu aquatique
ENJEU D : Gestion quantitative
ENJEU E : Maintien des usages
- 15** **Le calendrier des échéances**
- 16** **Contact**

Le S.A.G.E. : mieux gérer ensemble la ressource en eau

La géographie de l'eau dicte sa loi. Depuis 2005, acteurs locaux et représentants de l'Etat travaillent ensemble au sein d'une Commission Locale de L'Eau à l'échelle du bassin Orne amont.

Objectifs : s'assurer de la qualité et de la quantité de la ressource en eau, préserver les milieux aquatiques ou encore limiter les risques d'inondations.

Une commission locale de l'eau pour décider

Le maître mot d'un S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) est la concertation. Le succès d'une démarche globale par bassin versant nécessite en effet la collaboration de nombreux partenaires. Chaque S.A.G.E. est ainsi doté d'un espace de discussion et de prise de décisions : la Commission Locale de l'eau (C.L.E.). Cette commission est présidée par un élu local porteur du projet. C'est cette C.L.E. qui élabore le S.A.G.E., sur la base d'une large concertation de ces acteurs.

Le choix pertinent du bassin versant

Espace géographiquement cohérent, le bassin versant est l'échelle la plus pertinente pour la gestion de l'eau. Il correspond à un territoire sur lequel les eaux de surface s'écoulent toutes vers un même point, appelé exutoire. Il intègre les sols, la végétation, les animaux et l'Homme, et remplit des fonctions à la fois hydrologiques, écologiques, sociologiques, économiques et touristiques.

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DDT : Direction Départementale des Territoires
ARS : Agence Régionale de Santé
ONEMA : Office National de l'Eau et de Milieux Aquatiques

Trois S.A.G.E., un seul maître d'ouvrage

Une Institution interdépartementale (Orne, Calvados) basée à Caen, a été créée pour financer les trois S.A.G.E. de l'Orne et de la Seulles.

Un comité inter S.A.G.E.

Ce comité a pour mission d'assurer la cohérence des études et actions menées sur les trois territoires de S.A.G.E..

EN BREF

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.A.G.E.) est un document de planification qui fixe les objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection et de gestion quantitative et qualitative des ressources en eau superficielles, souterraines et des milieux aquatiques. Produit de la concertation entre tous les acteurs locaux, il permet la mise en place d'une gestion globale de l'eau.

Le bassin versant de l'Orne

L'Orne est le fleuve le plus important de Basse-Normandie : 175 km de long et près de 2 900 km² de bassin versant. Il s'écoule sur deux départements : l'Orne et le Calvados. Sa source se situe sur la commune d'Aunou-sur-Orne, dans le département de l'Orne. Il traverse la plaine de Sées-Argentan, puis le pré-bocage dans sa partie médiane au relief plus marqué, avant de s'écouler dans la plaine de Caen et de se jeter dans la Manche, à Ouistreham.

Les trois S.A.G.E.

- Le S.A.G.E. Orne aval-Seulles
- Le S.A.G.E. Orne moyenne
- Le S.A.G.E. Orne amont

Le territoire du S.A.G.E. Orne amont

Le territoire du S.A.G.E. Orne amont couvre environ 1000 km² sur 120 communes du département de l'Orne. Territoire rural, il se caractérise géologiquement par une zone de contact entre le Bassin Parisien et le Massif Armoricain et présente un paysage diversifié entre plaine et bocage. Sur ce bassin, le fleuve parcourt près de 82 km entre sa source et le barrage de Rabodanges et reçoit les eaux de ses principaux sous bassins : en rive gauche, la Sennevière, la Thouane, la Baize, la Cance, l'Udon et la Maire ; en rive droite le Don, l'Ure et l'Houay. Les réserves en eaux souterraines (1/6 des ressources en eau potable du département), en étroite corrélation avec les eaux superficielles, y sont abondantes mais sensibles aux pollutions.

Vue aérienne des cours d'eau (en bleu clair) sur le secteur d'Argentan.

DANS LES COULISSES D'UNE C.L.E.

Des réunions pour s'informer et décider

Espace de concertation et de prise de décision, la C.L.E. du S.A.G.E. Orne amont réunit de nombreux partenaires et acteurs locaux de la gestion de l'eau. Présidée par un élu local, elle est composée de 38 membres : 20 représentants des collectivités territoriales et de ses établissements publics locaux, 11 représentants des usagers (propriétaires riverains, organisations professionnelles, associations concernées, EDF...), et enfin de 7 représentants des structures de l'Etat (Préfectures, Agence de l'Eau, D.D.T., D.R.E.A.L., A.R.S., O.N.E.M.A.). Pour Monsieur Madelaine, représentant de la Fédération Départementale pour la pêche et pour la protection des milieux aquatiques, « Je peux affirmer qu'il est difficile dans un premier temps de bien

appréhender le fonctionnement d'une telle structure. Chaque membre n'a pas le même niveau de connaissance. Mon rôle est d'apporter l'avis des pêcheurs et de communiquer sur leurs actions, car on connaît mal leur rôle dans la gestion et la protection des milieux aquatiques ». Pour Monsieur Richard, maire de Mottrée et Vice-Président de la C.L.E. : « Je ne savais pas de quoi il s'agissait. Le travail est intéressant, même s'il peut parfois paraître fastidieux. J'attends pour la suite que la C.L.E. puisse prendre des décisions concrètes sur le territoire, notamment en matière de protection des zones humides et une aide dans la résolution de la problématique inondation sur notre territoire. »



© IBD

Orne Amont : un territoire rural riche mais fragile

Plaines et bocages se partagent le territoire de l'Orne amont. Un territoire de 1000 km² essentiellement rural dont la diversité fait la richesse : des espèces et milieux remarquables, une ressource en eau abondante. Mais un territoire également sensible aux risques de pollutions.

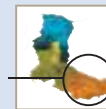


L'Orne à Mesnil Glaise.

Un territoire essentiellement rural

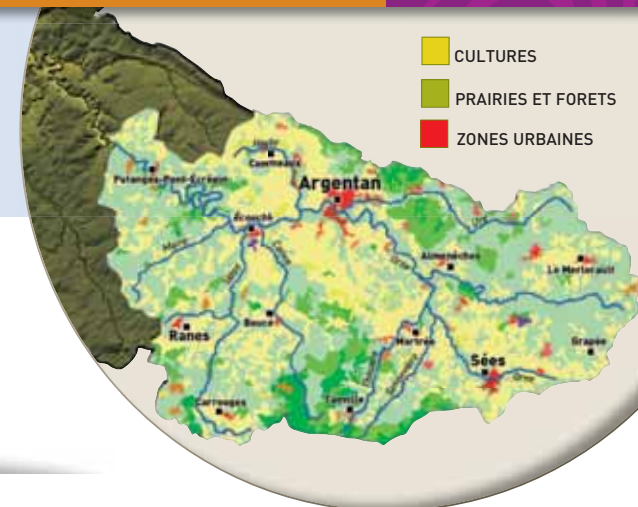
Tête de bassin au réseau hydrographique dense, le territoire du S.A.G.E. Orne amont est un territoire rural où l'activité agricole domine. Seul 4% du territoire est urbanisé et 86% des communes ont moins de 500 habitants. Les activités urbaines, essentiellement des activités artisanales liées au secteur du bâtiment et des services, sont localisées dans les zones de bourg ou le long des principaux axes routiers. Moins présentes, les activités industrielles sont surtout regroupées sur les secteurs de Sées et d'Argentan. L'occupation des sols qui résulte de l'activité agricole est très liée au relief : les cultures sont surtout développées en zone de plaine (Sées-Argentan) et l'élevage majoritairement de bovins est présent dans les zones au relief plus marqué.

Le S.A.G.E. Orne amont



© GPE des Collines Normandes

L'écrevisse à pieds blancs est un des indicateurs de la qualité des cours d'eau.



Des espèces et des milieux naturels remarquables

L'Orne amont possède encore des milieux naturels remarquables qui abritent certaines espèces protégées au niveau local, mais aussi au niveau national et international : la loutre, l'écrevisse à pieds blancs, le chabot, la Lamproie de Planer, la mulette et l'escargot Vertigo moulinsiana. De nombreuses démarches sont mises en œuvre sur le territoire pour les identifier, les porter à la connaissance et surtout les protéger.

Eau potable : une ressource importante mais fragile

Avec 60% de son territoire assis sur la plus importante masse d'eau souterraine de Basse-Normandie, le territoire du S.A.G.E. Orne amont bénéficie d'une bonne réserve en eau potable. Les principaux captages se situent autour d'Argentan. Cette ressource est néanmoins très sensible à la pollution et présente à ce jour des problèmes d'excédents de nitrates mais aussi de pesticides. Si ces phénomènes sont souvent liés à l'activité agricole, la responsabilité des collectivités et du citoyen dans l'utilisation excessive des pesticides pour l'entretien des jardins, des routes et des espaces verts peut elle aussi être incriminée.



© Nicolas Duressil

Barrage hydroélectrique de Rabodanges.

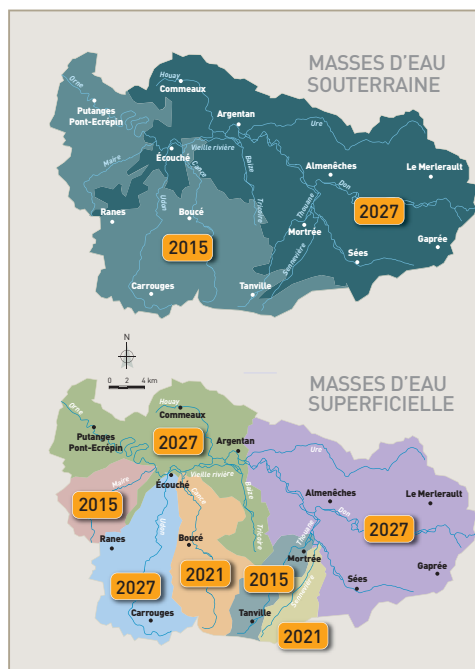
Un barrage hydroélectrique important

Le barrage de Rabodanges est le barrage le plus important du territoire du S.A.G.E. et constitue sa limite aval. Construit en 1959 et exploité par EDF, il génère une retenue d'eau de 6 km de long et produit l'équivalent des besoins en électricité d'une ville de 6000 habitants. Ce mode de production ne génère pas de gaz à effet de serre, mais cet ouvrage constitue aussi un obstacle à la continuité écologique et sédimentaire du cours d'eau susceptible d'avoir un impact sur sa qualité (eutrophisation* de la retenue, impact sur les débits et la qualité de l'eau à l'aval de la retenue). Le mode de gestion du barrage s'efforce de concilier production d'électricité, activités de loisirs et qualité des milieux aquatiques.

DATES LIMITES D'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES MASSES D'EAU

RÉGLEMENTATION OBJECTIF 2015 à défaut 2021 ou 2027

La Directive Cadre sur l'Eau de 2000, transmise en droit français par la Loi de 2004 et renforcée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, découpe les bassins en masses d'eau superficielles et souterraines pour lesquels elle fixe un **objectif de bon état global en 2015**. Ou à défaut, si dûment justifié, en 2021 ou 2027.



LE CHIFFRE

50%

Les captages de la ville d'Argentan produisent près de 50% des volumes d'eau potable sur le territoire du S.A.G.E. 1/6 des captages d'eau potable sur le territoire du S.A.G.E. a dû être abandonné pour des problèmes de quantité mais surtout de qualité.

Des problématiques multiples à prendre en considération

Faciliter l'écoulement des eaux de surface, maîtriser l'urbanisation pour limiter le ruissellement, améliorer les pratiques agricoles pour lutter contre les pollutions diffuses, le retour au bon état global de l'eau sur le territoire nécessite de prendre en considération des problématiques multiples.

Des petites inondations plus fréquentes et des étiages* plus sévères

Ces deux phénomènes sont liés aux variations du débit du cours d'eau et des interactions cours d'eau / nappe souterraine. Ils sont cependant perçus différemment par le citoyen: les inondations touchent les biens et les personnes tandis que l'étiage touche les milieux aquatiques. Le territoire du S.A.G.E. est très réactif aux précipitations : variations rapides des débits aggravées par le relief des affluents en rive gauche, mauvais état hydromorphologique des cours d'eau. Si le

territoire n'a pas connu de gros phénomènes d'inondations depuis plusieurs années, force est de constater la fréquence plus élevée des petites inondations sur les secteurs de Sées, de Mortrée mais aussi d'Argentan et d'Ecouché. Les étiages, quant à eux, sont sévères sur certains affluents comme l'Ure ou la Thouane, fragilisant la vie aquatique. Ils sont d'autant plus marqués lorsque les nappes sous-jacentes ne participent plus au soutien des débits, du fait de la sécheresse.



Inondation sur le secteur de Mortrée.

L'impact de l'aménagement urbain

Il existe peu de grosses agglomérations sur le territoire, mais une majorité des communes ne possède pas de documents d'urbanisme, les démarches d'élaboration de ces documents restant coûteuses et difficiles à appréhender pour les petites collectivités. D'où une politique d'aménagement au coup par coup, non planifiée à moyen et long terme.

L'urbanisation a pourtant un impact avéré sur le ruissellement, qui contribue fortement aux phénomènes de crues et de pollutions. Pour prévenir les risques d'inondations et protéger les biens et les personnes, il est nécessaire de mettre en place une politique d'aménagement en cohérence avec les enjeux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.



L'Orne au Pont de la Villette.

Une hydromorphologie* pénalisante

Le bon état des cours d'eau dépend non seulement de la qualité de l'eau qui y coule, mais aussi des caractéristiques physiques naturelles (courant, pente, berges, sinuosité du lit...) car elles déterminent les capacités d'accueil des espèces. C'est ce qu'on appelle l'hydromorphologie. Les aménagements hydrauliques (recalibrage, vannes, seuils, barrages,...) perturbent la qualité écologique des rivières, au même titre que les rejets polluants. Sur le territoire du S.A.G.E., à l'exception du barrage de Rabodanges, la plupart des barrages n'ont pas d'usages identifiés et contribuent au mauvais état hydromorphologique des masses d'eau du territoire. Ce mauvais état hydromorphologique est un facteur limitant à l'atteinte du bon état des cours d'eau du territoire.



Exemple de barrage sans usage et pénalisant au Menil Glaise.

L'impact méconnu de l'industrie et de l'artisanat

A ce jour, sur le territoire du S.A.G.E., les industries exercent peu ou pas de pression en matière de prélèvement sur la ressource en eau. La pression liée aux activités artisanales se faisant sur le réseau d'alimentation eau potable, elle n'est pas réellement connue. De même, les rejets se font majoritairement dans le réseau d'assainissement domestique,

avec autorisation, mais il n'existe pratiquement pas de convention de raccordement entre les entreprises et les collectivités. D'où une méconnaissance des types d'effluents rejetés par les entreprises. Ce manque de connaissance ne permet pas une gestion adaptée des stations d'épuration.

L'influence agricole

Principale activité économique du territoire de par la surface exploitée, l'activité agricole a joué un grand rôle dans la structuration des paysages. La mécanisation de l'agriculture au cours des soixante dernières années pour répondre aux besoins des marchés a généré de nombreux remembrements entraînant la réduction des linéaires de haies, la rectification et le recalibrage des cours d'eau et une diminution globale des zones humides. D'où un dysfonctionnement des cours d'eau tant en période de crue qu'en période d'étiage,

avec une banalisation des habitats aquatiques. La forte croissance de la surface fourragère consacrée à la culture du maïs au détriment des prairies favorise également les phénomènes de ruissellement, d'érosion et donc de pollution diffuse. Malgré la mise aux normes de la plupart des bâtiments d'élevage et le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement, l'agriculture reste une des activités responsables des pollutions diffuses de la ressource en eau par les fertilisants et les produits phytosanitaires.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La restauration de l'hydromorphologie d'un cours d'eau peut être une réponse aux problématiques de qualité des milieux aquatiques et de gestion des inondations et des étiages.

Des espèces invasives* à contenir

Même avec des espaces préservés permettant la présence d'espèces remarquables comme la loutre ou l'écrevisse à pieds blancs, le territoire du S.A.G.E. n'est pas épargné par la présence d'espèces invasives végétales ou animales. Ces espèces les plus fréquemment rencontrées sont les ragondins et les rats musqués chez les mammifères, l'écrevisse du Pacifique pour les crustacés d'eau douce, la Jussie, la Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya pour les plantes. Souvent introduite dans le milieu naturel par l'homme, faute de connaissance ou de précautions suffisantes, ces espèces de par leur forte capacité d'adaptation et de développement, déstabilisent les équilibres écologiques locaux et nuisent à la qualité des milieux aquatiques. Des acteurs locaux sont missionnés pour le suivi de certaines d'entre elles afin de les éradiquer ou, à défaut, de maîtriser leur développement.



La Jussie, une belle invasive malencontreusement introduite par l'homme.

5 enjeux principaux pour une meilleure gestion de la ressource eau

“
Natura 2000
et le S.A.G.E. sont
complémentaires”



Marie Deville

Chargée de mission
Natura 2000 Haute Vallée
de l'Orne pour le Centre
Permanent d'Initiatives
pour l'Environnement
des Collines Normandes

L'INTERVIEW

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels qui a pour objectif de préserver la biodiversité tout en valorisant les territoires. Le territoire du S.A.G.E. Orne amont comporte quatre sites Natura 2000, dont celui animé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes qui abritent des espèces particulièrement inféodées aux milieux aquatiques.

■ Quelle est l'importance du réseau Natura 2000 sur ce territoire ?

Marie Deville : On y trouve quatre sites Natura 2000. Un premier sur l'Ure amont, Bocage et vergers du sud Pays d'Auge mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture de l'Orne où les espèces ciblées sont des insectes remarquables, dont le scarabée pique-brune. Un deuxième, sur le massif forestier d'Ecoves qui regroupent plusieurs milieux remarquables comme des tourbières et prairies, dont l'opérateur est le Parc naturel régional Normandie-Maine. Un troisième, sur les anciennes carrières souterraines d'Habloville qui abritent plusieurs espèces de chauve-souris d'intérêt européen. Et enfin le nôtre, Haute Vallée de l'Orne et ses affluents, qui est nettement plus focalisé sur des espèces et des habitats liés au milieu aquatique et s'étend sur plus de 20 000 hectares le long des cours d'eau, d'Aunou-sur-Orne à Putanges-Pont-Ecrepin. Soit 1/5^e du territoire du S.A.G.E..

■ Que pouvez-vous dire sur l'état global des espèces remarquables recensées sur le territoire ?

M.D. : Pour ne parler que des espèces animales les plus emblématiques, la loutre et l'écrevisse à pieds blancs, la situation diverge. La loutre est une espèce opportuniste qui se déplace beaucoup : on la retrouve jusqu'à Sées. Cette présence étendue signifie qu'elle trouve suffisamment à manger dans le milieu naturel, poissons mais aussi écrevisses exotiques américaines dites du Pacifique. L'écrevisse à pieds blancs est plus fragile car très dépendante de la qualité du milieu et très vulnérable à la concurrence de l'écrevisse du Pacifique.

■ Ces espèces invasives sont donc une réelle menace ?

M.D. : Le tableau général n'est pas si noir. S'agissant des plantes invasives, hormis la Renouée du Japon assez présente, la situation actuelle est plutôt correcte et se limite pour l'heure à

quelques points : à Rabobanges, pour la Jussie, à Mortrée et près du château de Médavy pour la Balsamine de l'Himalaya. Le cas le plus préoccupant est l'écrevisse du Pacifique, plus grosse, plus vorace, et qui se reproduit beaucoup plus vite que l'écrevisse locale. Celle-ci peut d'autant moins cohabiter avec sa consœur américaine que l'écrevisse du Pacifique est porteur sain de l'aphanomyose, la peste de l'écrevisse qui est fatale à l'espèce locale. Le cas des rats musqués et ragondins est aussi notable car ils abîment les berges. Mais leur développement est contenu par les campagnes de piégeage encadrées par la Fédération Régionale de Défense des Organismes Nuisibles (F.R.E.D.O.N.).

■ En quoi la présence de ces espèces remarquables garantit-elle la qualité des eaux ?

M.D. : Pour la loutre, comme elle se nourrit de poisson, son développement spatial indique que le poisson est là et c'est donc un marqueur indirect de la qualité des eaux. L'écrevisse à pieds blancs est un bio-indicateur encore plus sensible. Pour vivre, elle a besoin d'eau fraîche, bien oxygénée, un lit caillouteux et une alternance de milieux ouverts et ombragés. L'écrevisse est le symbole même de la biodiversité des paysages.

■ En quoi l'existence d'un S.A.G.E. facilite-t-il le travail de Natura 2000 ?

M.D. : Il y a une communauté d'intérêts et des actions forcément complémentaires. Pour notre site Natura 2000, bien plus petit, des actions à l'échelle de tout le bassin versant ne peuvent être que bénéfiques. Nous travaillons et échangeons régulièrement avec l'équipe du S.A.G.E. Orne amont. Nous nous nourrissons mutuellement du travail des uns et des autres, comme ce fut le cas lors de la phase état des lieux du territoire. Pour ce site Natura 2000 qui ne peut fonctionner que sur la concertation, la collaboration avec le S.A.G.E. permet d'accroître nos contacts avec les acteurs locaux, ce qui va là aussi dans le bon sens.



L'Orne à Putanges-Pont-Ecrepin.

ENJEU A

Qualité de l'eau potable

La qualité des eaux destinées à la consommation humaine doit répondre à des normes de potabilité. En cas de non respect de ces normes, les eaux prélevées ne peuvent être consommées et donc distribuées. Garantir la distribution d'une eau potable en quantité et de qualité est un enjeu majeur. Pour cela, il est nécessaire d'**améliorer la qualité des eaux brutes superficielles et souterraines** en mettant en œuvre des actions globales de protection de la ressource, notamment finaliser la mise en place des périmètres réglementaires de protection des captages d'alimentation en eau potable.

Il s'agit aussi de **sécuriser le réseau de production et de distribution** d'eau. En effet, un trop grand nombre d'unités de production et de distribution sont dépendantes d'un seul captage. En cas de défaillance de celui-ci, il est néces-

Le diagnostic du territoire a permis à la C.L.E. d'identifier 5 enjeux principaux :

- la qualité de l'eau potable,
- la qualité des eaux souterraines,
- la qualité des milieux aquatiques,
- la gestion quantitative (inondations et étiages)
- le maintien des usages liés à l'eau.

C'est sur la base de ces enjeux que la C.L.E. devra caractériser les tendances d'évolution du territoire, afin de déterminer parmi différents scénarios d'actions les éléments clefs qui constitueront le S.A.G.E. en lui-même.



saire de prévoir des interconnexions avec les autres réseaux. Ce travail fait déjà l'objet d'une réflexion dans le cadre du Schéma Départemental Ornaïs d'Alimentation en Eau Potable. Enfin, il est nécessaire d'**optimiser l'utilisation de la ressource** en réduisant les volumes consommés et en mettant en place une politique d'amélioration continue du rendement des réseaux.

5 enjeux principaux pour une meilleure gestion de la ressource eau

ENJEU B

Qualité des eaux souterraines

Principales ressources en eau potable sur le territoire du S.A.G.E., les eaux souterraines, bien que moins vulnérables aux pollutions que les eaux superficielles, n'en sont pas moins fragiles. Ce sont des milieux complexes où des connaissances restent encore à acquérir. La qualité des eaux souterraines conditionne la qualité des eaux de consommation, mais est aussi révélatrice de la qualité de nos cours d'eau du fait des interconnexions entre ces deux milieux. L'amélioration de la qualité des eaux souterraines passe par la réduction des facteurs de pollution, notamment par la réduction des concentrations en nitrates et en pesticides et la protection des captages d'eau potable.



La pollution des sols et des cours d'eau peut atteindre les eaux souterraines.

ENJEU D

Gestion quantitative

Lutte contre les inondations

Les phénomènes d'inondations sont liés au débordement des cours d'eau et aux remontées de nappes. Ces phénomènes se voient aggravés par les phénomènes de ruissellement liés à l'extension des zones urbaines (imperméabilisation des sols) et à la diminution des linéaires de haies et des surfaces en prairie. Ces petites inondations sont de plus en plus fréquentes sur le territoire. La C.L.E. devra donc veiller à la mise en place d'une politique de gestion globale des inondations à l'échelle de chaque masse d'eau et du bassin Orne amont.

Gestion des étiages

Certains cours d'eau comme l'Ure dans sa partie amont, mais aussi la Thouane et la Sennevière, peuvent présenter des étiages sévères dès que les pluies viennent à manquer. Bien que naturellement sensibles aux phénomènes de sécheresses, ces cours d'eau présentent souvent une hydromorphologie dégradée. Les étiages sévères peuvent avoir un impact important sur les milieux aquatiques et notamment sur le maintien de certaines espèces. Il conviendra d'identifier les facteurs permettant de limiter les impacts de ces étiages pour préserver la qualité de ces cours d'eau.

ENJEU C

Qualité du milieu aquatique

Un milieu aquatique fonctionnel se caractérise par une **qualité des eaux superficielles, des habitats, de la biodiversité**, par la présence de **zones humides fonctionnelles** et un potentiel piscicole de qualité. Les masses d'eau sur le territoire du S.A.G.E. montrent une qualité moyenne des eaux super-

ficielles, une hydromorphologie dégradée, un potentiel piscicole majoritairement perturbé, des zones humides en régression et la présence d'espèces invasives animales ou végétales. Il est donc nécessaire de veiller au maintien de la biodiversité sur ces milieux en **préservant, voire en restaurant** l'hydromorphologie de certains cours d'eau, en maintenant des habitats de qualité, **en améliorant le potentiel piscicole**.

La préservation des habitats naturels et d'espèces remarquables est un enjeu fort. Le maintien de ces espèces dépend de la fonctionnalité des cours d'eau qui constituent leur milieu biologique. En parallèle, des actions de lutte contre les espèces invasives devront être mise en place afin de circonscrire leur développement sur le territoire.



Loutres sur le territoire du S.A.G.E. Orne amont.



L'urbanisation des sols et le recul des haies favorisent le ruissellement et les inondations.

5 enjeux principaux

pour une meilleure gestion de la ressource eau



Pêche de loisir sur l'Orne.

ENJEU

Maintien des usages

Les usages liés à l'eau sur le territoire sont économiques et de loisirs. Les principaux usages économiques sont l'eau potable, l'agriculture, essentiellement pour l'abreuvement du bétail, et la production d'électricité renouvelable du barrage de Rabodanges. Les usages de loisirs sont la pêche, le canoë-kayak, et le ski nautique pratiqué sur la retenue de Rabodanges. Le diagnostic montre qu'on connaît peu les exigences liées à chacun de ces usages, d'où certains conflits. La mise en place d'actions de

communication et de sensibilisation semble nécessaire entre les différents usagers, mais aussi auprès des propriétaires riverains. Un rappel des droits et devoirs de chacun s'impose. Ces actions devront permettre de préserver les usages économiques dans le respect quantitatif et qualitatif de la ressource en eau, de garantir la pratique de la pêche en eau douce et la pratique des activités nautiques compatibles avec la diversité des milieux et des règles de propriété privée.

*Définitions

Espèces invasives Se dit d'une espèce animale ou végétale exotique introduite dans un milieu où sa prolifération vient concurrencer les espèces locales et contribuer à des modifications sérieuses des écosystèmes.

Etiage Période de l'année où le débit d'un cours d'eau atteint son plus bas niveau, le rendant particulièrement vulnérable : concentration de polluants, diminution sensible du taux d'oxygène préjudiciable aux poissons...

Eutrophisation Modification d'un milieu aquatique lié à un apport excessif de substances nutritives (azote et phosphore) provenant de multiples sources, nitrates agricoles et eaux usées principalement. Le phénomène s'accompagne fréquemment de prolifération d'algues asphyxiant le milieu.

Hydromorphologie Discipline scientifique étudiant la morphologie des cours d'eau. Le tracé, la forme des berges, le lit de la rivière, tous ces éléments physiques concourent à l'écoulement de l'eau.

Le calendrier

L'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau passe par six étapes successives qui couvrent le diagnostic du territoire, l'évaluation des différents scénarios envisageables et enfin la définition d'une stratégie d'actions constituant la feuille de route du S.A.G.E. pour les années suivantes.

Avril 2010

Etat des lieux

Image du territoire, de sa ressource en eau de surface et souterraine et de la qualité de ses milieux aquatiques à l'instant t.

Décembre 2010

Diagnostic

Identification des relations usages milieux et des enjeux du territoire.

2012

Tendances d'évolution

Analyse des tendances d'évolution et proposition de scénarios d'actions.

2013

Stratégie et objectifs

- Définition de la stratégie : ce sont les actions retenues par la C.L.E. pour atteindre ses objectifs en matière de gestion de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- Rédaction des documents du S.A.G.E..

A partir de 2014

Consultation locale

Approbation du S.A.G.E. par la C.L.E., consultation locale, enquête publique, arrêté préfectoral.

Mise en œuvre du S.A.G.E.



S.A.G.E. Orne amont

Hôtel de Ville - Place du Docteur Couinaud
61200 ARGENTAN

Tél. : 02 33 35 98 57 - Fax : 02 33 35 94 51

sage.orne-amont@orange.fr

www.sage-orne-seulles.fr



INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE
DU BASSIN DE L'ORNE

La gestion concertée de l'eau

